

DIMINUER LA CONSOMMATION DE CARBURANT PAR UNE RÉGULATION DU TAUX DE RALENTI

Poste :
Énergie

	Concerné	Degré de décarbonation
Terrassement	✓	3
Routes	✓	3
Génie civil	✓	3
Voies ferrées	✓	3
Génie électrique	✓	3
Réseaux	✓	3

Niveau de faisabilité :
Simple

Potentiel de réduction :
10 % des émissions de GES

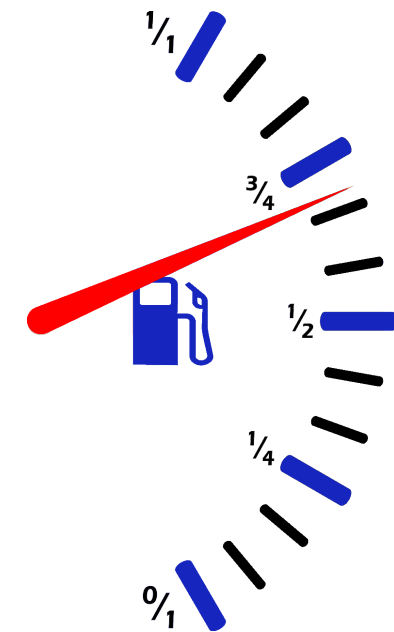
Indicateurs de suivi :
Évolution de la consommation par engin/nombre de km parcourus
Nombre d'engins équipés d'un dispositif de stop and start

Description de la solution :

Le ralenti machine est le temps que passe une machine moteur tournant à bas régime sans réaliser de manœuvre ou d'action. On estime¹ à 40 % le temps passé au ralenti pour un moteur de machine, annuellement.

Faire attendre un camion ou un engin au ralenti sur de trop longues périodes peut conduire à un surplus d'émissions de polluants, une usure prématurée des composants du moteur et raccourcir la durée de vie de l'engin.

La diminution du taux de ralenti par matériel ou par zone géographique permet de produire mieux, à moindre coût. Cela équivaut à réduire le nombre d'heures de fonctionnement de la machine et permet de diminuer les coûts liés à l'entretien tout en réduisant les consommations de carburant ainsi que les émissions de CO₂.



¹ Reducing Greenhouse Gas Emission of Construction Equipment at Construction Sites : Field Study Approach

DIMINUER LA CONSOMMATION DE CARBURANT PAR UNE RÉGULATION DU TAUX DE RALENTI

Modalités de mise en œuvre :

Pour diminuer le taux de ralenti sur chantier, plusieurs actions sont envisageables à l'échelle de l'entreprise :

- Sensibiliser les conducteurs sur le terrain sur les effets d'une marche au ralenti excessive ;
- [Former les conducteurs à la conduite économe](#) ;
- Analyser la télématique des machines en vue d'optimiser le temps d'activité de chaque équipement ;
- Arrêter les camions qui attendent plus de 5 minutes pour charger ou décharger ;
- Arrêter les machines et équipements qui attendent plus de 5 minutes ;
- Limiter la mise en marche et réchauffement du moteur à 5 min chaque matin ;
- Limiter le refroidissement du moteur à 5 min en fin de poste ;
- Favoriser les matériels dotés de système d'arrêt automatique "stop and start".

Cadre réglementaire :

Il n'existe pas de cadre réglementaire associé à une limitation du ralenti moteur.

Co-bénéfices sociaux et environnementaux :

La réduction du taux de ralenti permet également :

- l'économie de carburant ;
- la diminution des coûts de maintenance ;
- l'allongement de la durée de vie du matériel.

Eligibilité à des soutiens financiers :

Équipement TRA-EQ-122

[«Stop & Start» pour engins automoteurs non routiers neufs](#) ↗

